

DPD – JUIN 2025

EN DIRECT DES NÉGOCIATIONS ANNUELLES OBLIGATOIRES (NAO)

Bonjour à toutes et à tous,

Nous souhaitons vous informer **des résultats des récentes Négociations Annuelles Obligatoires (NAO)**.

Après avoir présenté nos revendications, il est regrettable de constater que la direction n'a retenu aucune de nos demandes principales.

CETTE DÉCISION NE RÉPOND PAS À NOS ATTENTES.

En conséquence, **nous avons décidé de ne pas signer l'accord proposé**, qui ne reflète ni nos besoins, ni nos aspirations et encore moins l'équité nécessaire dans une entreprise.

- **La (PPV) Prime de Partage de Valeur (incluant les cadres) n'est qu'une manœuvre qui cherche à faire impression** mais ce n'est qu'une illusion : moins de 5% des cadres sont concernés !
- **L'unique avantage (incluant tous les cadres) porte sur l'augmentation de la valeur faciale du titre restaurant à 8€40.** L'entreprise prenant à sa charge 5.04 € par titre, l'avantage net est de 16,80 € sur un mois de 20 jours travaillés.

LA CFE-CGC REFUSE DE SE CONTENTER DE SI PEU POUR LES CADRES.

Nous reconnaissons l'effort de la direction sur les autres catégories socio-professionnelles mais **nous déplorons que les cadres soient une nouvelle fois exclus de l'augmentation générale.**

Nous restons pleinement engagés à défendre vos intérêts et à faire entendre votre voix. C'est ensemble que nous pourrons faire avancer notre cause.

Merci de votre confiance.

Afin de garder le contact, n'hésitez pas à nous communiquer votre adresse Email personnelle !



**# POUR + D'INFOS,
CONTACTEZ VOS DÉLÉGUÉS SYNDICAUX**

cfecgc.dpdfrance@gmail.com

Daniel CERQUEIRA Corinne LALMAND Carole BOURDON



100% CADRES 100% VOUS



DPD – JUIN 2025

EN DIRECT DES NÉGOCIATIONS ANNUELLES OBLIGATOIRES (NAO)

Bonjour à toutes et à tous,

Nous souhaitons vous informer **des résultats des récentes Négociations Annuelles Obligatoires (NAO)**.

Après avoir présenté nos revendications, il est regrettable de constater que la direction n'a retenu aucune de nos demandes principales.

CETTE DÉCISION NE RÉPOND PAS À NOS ATTENTES.

En conséquence, **nous avons décidé de ne pas signer l'accord proposé**, qui ne reflète ni nos besoins, ni nos aspirations et encore moins l'équité nécessaire dans une entreprise.

- **La (PPV) Prime de Partage de Valeur (incluant les cadres) n'est qu'une manœuvre qui cherche à faire impression** mais ce n'est qu'une illusion : moins de 5% des cadres sont concernés !
- **L'unique avantage (incluant tous les cadres) porte sur l'augmentation de la valeur faciale du titre restaurant à 8€40.** L'entreprise prenant à sa charge 5.04 € par titre, l'avantage net est de 16,80 € sur un mois de 20 jours travaillés.

Afin de garder le contact, n'hésitez pas à nous communiquer votre adresse Email personnelle !

LA CFE-CGC REFUSE DE SE CONTENTER DE SI PEU POUR LES CADRES.

Nous reconnaissons l'effort de la direction sur les autres catégories socio-professionnelles mais **nous déplorons que les cadres soient une nouvelle fois exclus de l'augmentation générale.**

Nous restons pleinement engagés à défendre vos intérêts et à faire entendre votre voix. C'est ensemble que nous pourrons faire avancer notre cause.

Merci de votre confiance.



SCAN ME



**# POUR + D'INFOS,
CONTACTEZ VOS DÉLÉGUÉS SYNDICAUX**

cfecgc.dpdfrance@gmail.com

Daniel CERQUEIRA **Corinne LALMAND** **Carole BOURDON**

100% *Cadres* **100%** *Vous*